

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes Maritimes
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVENS

Séance du 20 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars, à dix-huit heure, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN.

Présents : Mmes Evelyne ABEL dit DELAMARQUE, Ghislaine ERNST, Monique DEGRANDI Colette MOERMAN, Sonia MARTIN-CASAVONA, Jeanne PLANEL, Paulette BOTHOREL, Jacqueline MORENA, Saïda HIDER, Maryse NICOLAS DERRENBAC
Monsieur Michel BOURGOGNE.

Etaient représentés :

Madame Sophie LALOUM a donné pouvoir à Monsieur Antoine VERAN
Madame Maïmouna BONNEFOND a donné pouvoir à Madame Ghislaine ERNST
Madame Marie LUCET a donné pouvoir à Madame Maryse NICOLAS DERRENBAC
Mesdames Catherine MAURANDI et Arlette CASSAR absentes.

Madame Jeanne PLANEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 17/ Présents : 12/ Votants : 15.

Rapporteur : Monsieur Antoine VERAN

2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2025

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Mr le Président doit, chaque année, présenter au conseil d'administration un « *rapport sur les orientations budgétaires envisagées, les évolutions des dépenses et des recettes des deux sections de fonctionnement et d'investissement, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette* ».

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil d'administration, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

AR Prefecture

006-260601331-20250320-DELIB2025_03_2-DE
Reçu le 24/03/2025

Les orientations générales du C.C.A.S, pour son projet de budget primitif 2025, sont définies dans le rapport ci-joint, constituant le support du débat d'orientation budgétaire 2025 de la Commune.

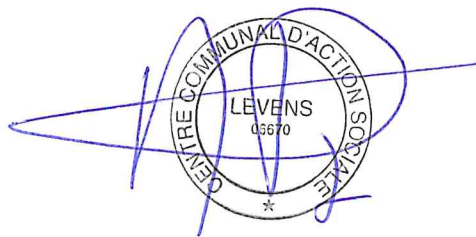
Madame la Vice-présidente présente au Conseil d'Administration les grandes orientations du budget primitif du C.C.A.S sur la base du rapport annexé.

Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire du C.C.A.S de Levens pour l'exercice 2025.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président du CCAS
Antoine VERAN



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVENS
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire, ce avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration examinera l'évolution des recettes et des dépenses en fonctionnement et il discutera des orientations qui prévaudront dans l'élaboration du budget de l'année 2025.

BILAN EXERCICE 2024

Dépenses : 242 847.19 € pour 257 528.27 € en 2023
Recettes : 257 231.08 € pour 239 348.83 € en 2023
Résultat de clôture : 14 383.89 € pour -18 179.44 € en 2023
Résultat reporté : 58 349.27 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'ensemble des dépenses de fonctionnement se sont élevées à **242 847.19 €** :

I - Les charges à caractère général (011) :

Elles s'élèvent à **43 565.03 en 2024** pour **35 338.20 € en 2023**.

On notera une augmentation au niveau des charges à caractère général conformes aux prévisions budgétaires.

Les achats de prestations de service sont en nette hausse (x 2) :

- La facture du prestataire Juricia a été acquittée pour l'audit d'optimisation des charges sociales perçues en 2023 (4 228 €),
- Un spectacle de Noël a été organisé pour 3 786 €,
- Un spectacle dans le cadre de la semaine bleue pour près de 1 000 €,
- Edition de cartons et flyers (Noël, semaine bleue), de tee-shirts,
- Une prise en charge des frais kilométriques supérieurs,
- Augmentation de la charge d'assurances,
- La mise en place de la télégestion obligatoire pour la facturation des heures d'APA et PCH,
- Des charges importantes d'entretien du véhicule Kangoo, vieillissant.

Les activités réalisées :

- Sortie annuelle le jeudi 20 juin 2024 (visite de la confiserie Florian et déjeuner à Andon)
- Spectacle et colis de Noël : 401 colis distribués par l'Equipe du CCAS : 126 colis distribués lors du spectacle de Noël le jeudi 12 décembre 2024 et 279 distribués à domicile le mercredi 18 décembre 2024 + 17 colis pour personnes en maison de retraite, soit coût du Noël 16440€ (colis+ spectacle + goûter)

- 10 Ateliers cuisine intergénérationnels de janvier à décembre 2024,
- Les lundis après-midi récréatifs mis en place tout au long de l'année 2024 : jeux de cartes – jeux de société – accueil café.
- Après-midi « Loto de Pâques » le jeudi 28 mars 2024
- La « Semaine Bleue » du 30 septembre au 06 octobre 2024 : initiation aux premiers secours, Atelier gâteaux avec la participations des enfants du Centre de loisirs, Spectacle « Les histoires vraies d'un pasteur au pays des merveilles » 680€, thé dansant 280€, conférence en partenariat avec la CARSAT « Les 5 sens, les stimuler, les préserver ».

Des actions ont été menées par le SIVOM Val de Banquière :

- Des Cours de Gym douce pour Séniors de plus de 60 ans ont été proposés durant l'année 2023 le jeudi matin : création d'un deuxième créneau horaire au vu de l'augmentation des inscriptions
- Les ateliers mémoire ont eu lieu une fois par mois durant l'année,
- La marche nordique a été proposée les lundis à 14h00.

Les actions menées en partenariat avec le Conseil Départemental :

- Le printemps des séniors en mai 2024 – concert hommage à Sardou à l'auditorium Joseph Raybaut
- Le printemps des séniors en juin 2024 – concert hommage à Queen - palais Nikaia
- La journée départementale des séniors le 11 octobre 2024 – concert de Natacha Saint Pierre – palais Nikaia

Les secours :

Aucun secours d'urgence n'a été octroyé cette année.

II - Les charges de personnel (012)

Elles s'élèvent à **199 278.20 € en 2024** pour **221 978.69 € en 2023**.

Concernant les charges de personnel, on note une baisse due aux éléments suivants :

- Les rappels de salaires relatifs à la loi SEGUR et à la revalorisation des salaires des aides à domicile (décret du 31/12/2022) qui avait impacté fortement les charges en 2023
- Baisse des cotisations URSSAF et Retraites.

Des personnels ont été titularisés (d'où l'augmentation des rémunérations des titulaires et baisse des contractuels).

A noter que le chapitre atténuation de charges (013) comportant le remboursement des maladies, et charges de sécurité sociale est en baisse puisqu'en 2023, le CCAS avait perçu 11 700 € de régularisations URSSAF.

Le service des aides à domicile :

1 – L'effectif :

Composé en 2024 de 8 agents dont 5 titulaires.

Les remplacements d'été ont été difficiles, les recrutements ne sont pas aisés dans ce domaine. Un agent titulaire a été réorienté en juin 2024 (reclassement suite à longue maladie) vers un poste adapté au sein de la mairie de Levens.

Le service d'aide à domicile est intervenu pour 9180 heures en 2024 quasiment toutes prises en charge par différents organismes (Conseil Départemental, caisses de retraites, mutuelles, assurances...) contre 8220 heures en 2023.

La forte augmentation du nombre d'heures s'explique par :

- L'aggravation de l'état de santé des bénéficiaires pour lesquels des heures supplémentaires sont allouées par les différents organismes
- Le nombre de nouveaux dossiers dus au vieillissement de la population levensoise avec des personnes qui souhaitent rester à domicile le plus longtemps possible.

Nous notons également une forte augmentation des créneaux de travail sur le temps de midi pour la préparation et l'aide au repas des bénéficiaires.

Le Service a pris en charge des dossiers sur la commune de Duranus depuis septembre 2024, à ce titre un agent a été recruté et travaille tous les matins sur la commune de Duranus.

Le service d'aide à domicile est renforcé par celui du SIVOM Val de Banquière qui gère également la livraison de repas (42 000 €).

2 - Formation des personnels en 2024 :

Les agents ont suivi les formations :

- PSC1
- Prévention des troubles musculo squelettiques
- Formation d'intégration
- La sensibilisation à la maladie d'Alzheimer
- Le vieillissement cognitif 4 jours pris en charge par la CARSAT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **257 231.08 € en 2024** contre **239 348.83 € en 2023**

Elles sont supérieures aux prévisions budgétaires (+30 000€)

L'augmentation des recettes est principalement due à un accroissement du nombre d'heures et de dossiers des bénéficiaires.

Les redevances perçues pour le service d'aide à domicile sont en effet de 216 700 € pour 190 500 l'an passé.

De la même manière, le CCAS a reçu des subventions du Département pour la mise en place de la télégestion (2 900 € contre 275 l'an passé).

Le nombre de bénéficiaires reste stable, nous comptabilisons ce jour entre 55 à 65 dossiers actifs mensuellement et plus de 100 dossiers traités sur l'année.

La vente de caveaux permet également d'abonder les produits de services (4 concessions vendues = 8800 €).

La subvention de la commune 2024 s'élève à 25 000 €.

L'excédent de fonctionnement, qui s'élève à 14 383.89 € en 2024, permet de réabonder le résultat cumulé s'élevant en clôture à 58 349.27 € qui l'année passée, avait été réduit par le déficit de 2023.

PREVISIONS 2025

I - Les activités :

- Une sortie en bus pour le mois de juin en Italie ;
- Tous les lundis après-midi, des activités, jeux de société et cartes, rencontres avec accueil café ;
- Des ateliers cuisine intergénérationnels, une fois par mois, avec l'élaboration de plats et leur dégustation ;
- Un après-midi récréatif : Loto en avril ;
- Deux « thé dansant » en mai et septembre avec un prestataire externe ;
- Le renouvellement des activités de la « Semaine Bleue » ;
- Des ateliers goûter en collaboration avec le Centre de Loisirs ;
- Le maintien des colis de Noël des Anciens et des colis pour les administrés en maison de retraite, après-midi Noël avec spectacle ;
- L'envoi des flyers récapitulant les activités mises en place afin d'informer les séniors ;
- Le maintien des cartes d'anniversaire, cartes de vœux de Noël ;
- La réédition du nouveau livret d'accueil du C.C.A.S. ;
- La mise en place d'ateliers (mémoire, informatique, équilibre, Gym douce) et un spectacle dans le cadre des « Printemps des séniors » avec les différents partenaires : les caisses de retraite, le SIVOM, le Conseil départemental...

II – L’effectif :

- L’effectif du service d’aide à domicile au 1^{er} janvier 2025 est de 8 agents en poste (5 titulaires et 3 contractuels),
- Stagiairisation d’un agent au 1^{er} janvier 2025
- Le renfort d’un agent saisonnier en CDD est prévu pour le remplacement des agents en congés.
- Le passage d’un mi-temps (16 h) à 35 h pour faire face à l’augmentation des interventions.

III - Le budget devra tenir compte :

- Des augmentations des charges salariales et patronales, des primes, de l’augmentation des indemnités kilométriques et des frais d’essence, la participation de la collectivité à la prévoyance et à la santé,
- De l’augmentation de la charge des cotisations CNRACL,
- De la mise en place des activités (thé dansant, loto, ...) et de la sortie annuelle,
- De la mise en place du spectacle de Noël et des colis,
- Du renouvellement des tenues de travail,
- Du matériel complémentaire pour la télégestion,
- De la réédition du livret d’accueil et de l’édition des flyers activités,
- De l’inflation et de l’augmentation des fournitures et denrées pour l’organisation des activités,
- La participation au SIVOM Val de Banquière pour les ateliers équilibres – Gym douce d’un montant de 2 500 €,
- D’une concession dans les cimetières,
- D’une subvention communale,
- Du résultat de fonctionnement s’élevant à 58 349.27 €,
- Du résultat d’investissement reporté pour 1 054.97 €.

IV - Traduction sur le budget 2025 :

Le budget est équilibré en dépenses et recettes et devrait s’élever à 315 450 €.

Il devrait se décomposer pour les plus gros volumes à :

En dépenses :

- Près de 51 K€ pour les charges à caractère général
- 260 K€ pour les charges de personnel
- Près de 1000 € pour les charges de gestion courante

En recettes :

- 6 600 € de remboursement sur rémunération du personnel et autres charges sociales

AR Prefecture

006-260601331-20250320-DELIB2025_03_2-DE
Reçu le 24/03/2025

- 240 K€ produits de service (facturation bénéficiaires, participation des organismes)
- 2 200 € produits de service (concession dans les cimetières)
- 58 349.27 € résultat de l'année 2024
- Pour l'équilibre, une subvention de la commune pour 4 500 € étant précisé qu'elle prendra en charge l'achat d'un nouveau véhicule.